

I. II. III. IV. VI.

Avis de marché - secteur spéciaux

Travaux

Section I : Entité adjudicatrice

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Grand Port Maritime de Rouen, 34 Bd de Boisguilbert B.P. 4075, à l'attention de M. Deiss Philippe, directeur général, F-76000 Rouen Cedex.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN Service Territorial, 5 Allée Jean de Béthencourt, à l'attention de yves RAHN (renseignements administratifs) M. Gwénaél JALET (Visite), F-76100 Rouen. Tél. 02 35 52 55 21. E-mail : str@rouen.port.fr. Fax 02 35 52 55 27.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN Service Territorial, 5 Allée Jean de Béthencourt, F-76100 Rouen. Tél. 02 35 52 55 21. E-mail : str@rouen.port.fr. Fax 02 35 52 55 27.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN Direction du Domaine et de l'Action Territoriale, 34 Bd de Boisguilbert B.P. 4075, F-76022 Rouen Cedex.

I.2) ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ ADJUDICATRICE :

Activités portuaires.

Section II : Objet du marché

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par l'entité adjudicatrice :

réhabilitation du Boulevard Maritime - seconde tranche.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Travaux.

Exécution.

- Vous avez choisi de publier cet avis au JOUE -

II.1.3) L'avis implique :

Un marché.

II.1.4) Informations concernant l'accord-cadre :

II.1.5) Brève description du marché ou de l'achat/des achats :

réhabilitation du Boulevard Maritime - seconde tranche

Réfection d'une partie du boulevard maritime de Rouen sur les secteurs n° 2 et 3 qui s'étendent du PK 3+850 (aval du carrefour avec le boulevard du Gord) jusqu'au PK 7+500 (aval du carrefour avec le boulevard des Docks), sur le territoire de la ville de Grand Quevilly et de Petit Couronne..

Le secteur 2 s'étend de l'aval du carrefour du Gord jusqu'à l'amont du carrefour Brossolette.

Le secteur 3 s'étend de l'amont du carrefour Brossolette à l'aval du carrefour avec le boulevard des docks.

Lieu(X) d'exécution : Communes de Grand Quevilly et Petit-Couronne, Seine Maritime (76), France.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

45233000, 45112700, 45233221, 45316110.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Oui.

Les offres doivent être soumises pour : un ou plusieurs lots.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Oui.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

II.2.2) Options :

Oui.

Description de ces options : une option en plus-value est demandée au chiffrage des candidats au lot n°1 - voirie et réseaux divers. Cette option porte sur la possibilité de mettre en oeuvre des bordures urbaines hautes coulées en lieu et place de bordures T3.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Informations sur les lots

LOT n°01

INTITULÉ : Voirie et réseaux divers

- 1) DESCRIPTION SUCCINCTE :
Notamment travaux préparatoires, de terrassements, d'assainissement et travaux de voirie neuve (Le lot 1 est le lot principal)
- 2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :
45233000.
- 3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

- 4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

- 5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT n°02

INTITULÉ : Aménagements paysagers

- 1) DESCRIPTION SUCCINCTE :
Prestations d'aménagement paysagers des abords de la voirie
- 2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :
45112700.
- 3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

- 4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

- 5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT n°03

INTITULÉ : Signalisation horizontale et verticale

- 1) DESCRIPTION SUCCINCTE :
Notamment les prestations de marquage au sol, de signalisation de police et de signalisation verticale par panneaux
- 2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :
45233221, 45233290.
- 3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

- 4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

- 5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

LOT n°04

INTITULÉ : Eclairage et signalisation lumineuse routière

- 1) DESCRIPTION SUCCINCTE :
Notamment les prestations de fourniture et mise en oeuvre de candélabres et de signalisation routière par feu tricolore
- 2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) :
45316110, 45316200.
- 3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :

- 4) INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE

DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT :

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

III.1.2) Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

financement : Etat, Grand Port Maritime de Rouen, Conseil Général, Communauté d'agglomération.

Paiement à 30 jours par virement à réception de facture ou demande de paiement équivalente.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : l'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :
Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation personnelle des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;

DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

Dc 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants

(Si cette présentation n'est pas déjà demandée dans le cadre du DC 5, ci-après) ;

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

III.2.4) Marchés réservés :

Non.

Section IV : Procédure

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :
Ouverte.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix des prestations. Pondération : 50 %.

2. mémoire technique (cf. rubrique "autres informations" du présent appc. Pondération : 30 %.

3. délai d'exécution. Pondération : 20 %.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :
Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'entité adjudicatrice :
09.008.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Avis périodique indicatif

Numéro de l'avis au JO : 2008/S245-326116 du 17/12/2008.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

9 mars 2009 - 16:00.

IV.3.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

IV.3.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.7) Modalités d'ouverture des offres :

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.
1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ À CARACTÈRE PÉRIODIQUE :

Non.

VI.
2) MARCHÉ(S) S'INSCRIVANT DANS UN PROJET ET/OU PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FOND
COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.
3) AUTRES INFORMATIONS :

critères de sélection des candidatures :

Références (Cf. Rubrique F-2 du formulaire Dc5) et/ou capacités professionnelles (Cf. Rubrique G du formulaire Dc5)

Garanties et capacités techniques et financières. (Cf. Rubriques F-1, D-1-1, D-1-3 ou D-1-4 du formulaire Dc5)

Dans le formulaire Dc5, en plus des rubriques à remplir obligatoirement, le candidat devra renseigner les rubriques suivantes : D-1-1, D-1-3 ou D-1-4, F-1, F-2 et/ou G d'après le présent avis d'appel public à la concurrence.

En cas d'entreprise nouvelle, le candidat peut ne pas remplir les rubriques D-1-1 et F-2 du formulaire Dc5 mais prouver par tout autre moyen la preuve de sa crédibilité financière et de sa capacité à exécuter le marché.

critères de sélection des offres :

Mémoire technique définissant en particulier :

- les moyens techniques mobilisés sur le projet , - le personnel mobilisé sur le projet, - le détail des caractéristiques du projet présenté, en fonction du lot considéré ;

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

L'Entité adjudicatrice impose la transmission des documents par voie papier et n'acceptera aucun document numérique.

Les offres des concurrents seront exprimées en euros.

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de faire appel à des marchés de prestations complémentaires.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P. Est fourni en annexe de ce document.

Variantes :

Les concurrents peuvent présenter une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

La voirie est calculée sur la base d'une voirie lourde.

Ces variantes pourront notamment porter sur :

- la technologie de la voirie ou de ses couches constitutives,
- le remplissage des terres-pleins centraux, en lieu et place des pavés,
- le système de séparateur hydrocarbures.

l'attention des concurrents et attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.
visite :

Une visite sur site est OBLIGATOIRE pour remettre une offre. Le certificat de visite de site devra être fourni avec l'offre du candidat. A défaut, l'offre sera jugée irrégulière et ne sera pas jugée.

durée du marché

Le délai d'exécution de chaque lot est proposé par le candidat. Ce délai ne devra toutefois pas dépasser 30 mois. Ces délais partent à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du lot concerné de commencer en premier l'exécution des travaux lui incombant.

début des travaux :

A titre indicatif, les travaux débiteront à compter du 15 mai 2009.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 4 février 2009.

VI. PROCÉDURES DE RECOURS

4)

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, F-76000 Rouen. E-mail : greffe.ta-rouen@juradm.fr. Tél. 02 32 08 12 70. Fax 02 32 08 12 71.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif de Règlement Amiable du Conseil d'Administration, 34 Bd de Boisguilbert B.P. 4075, F-76000 Rouen. E-mail : dg@rouen.port.fr. Tél. 02 35 52 55 00.

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, F-76000 Rouen. E-mail : greffe.ta-rouen@juradm.fr. Tél. 02 32 08 12 70. Fax 02 32 08 12 71.

VI. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

5)

4 février 2009.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 09.008

Libellé de la facture : Grand Port Maritime de Rouen STR 34 boulevard de Boisguilbert BP 4075, F-76022 Rouen Cedex 3.

Classification des produits :

- Travaux de construction